

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 3

Artikel: Pendant la guerre [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383102>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

toutefois disparaître complètement. Mais, ce qu'il serait regrettable de ne pas citer, parce que c'est là un fait tellement spécial et unique, c'est le développement des industries dites de guerre. Alors que des millions d'hommes sont aux prises sur les champs de batailles, d'autres hommes, dans les usines, travaillent fiévreusement à la fabrication des engins de guerre et de la munition. Pour être plus précis, on peut affirmer que ce qui servira à tuer la moitié du genre humain, fait vivre l'autre moitié. Et si nous en parlons, c'est pour citer les « neutres », et notre pays en particulier, dont les usines métallurgiques et d'autres également, des fabriques d'horlogerie, par exemple, doivent leur activité à la production des articles de guerre. Un problème de conscience s'est posé au début de cette activité, et il se trouve, en Suisse, des industriels qui ont refusé de faire ce genre de production. D'autres, et ils sont nombreux, ont vu là le moyen de faire travailler et d'atteindre ce double but : faire de bonnes affaires et conserver une main-d'œuvre qui risquait de s'en aller, faute de travail.

Nous n'avons évidemment pas l'intention de résoudre un problème de conscience doublement compliqué, du fait que de sa solution dépend le gagne-pain d'un grand nombre de familles ouvrières. Nous ne faisons que constater combien les industries qui peuvent être utilisées pour la guerre sont florissantes actuellement, tandis que les autres ne verront pas leur activité normale avant que la paix soit signée.

L'avenir

De quoi sera fait l'avenir ? Il est possible de faire toutes les suppositions imaginables quant à l'avenir ; mais ce ne sera jamais que des suppositions. Et nous nous garderons bien de pronostiquer. Ce rôle, il est bon de le laisser à Madame de Thèbes, qui ne fait qu'annoncer des malheurs. Quand ils n'arrivent pas, ceux qui ont cru en ses prophéties sont trop heureux d'y avoir échappé pour se plaindre.

On ne peut que désirer la fin rapide des hostilités et le retour à la vie normale. Mais, ce qu'il faudra, c'est savoir tirer les leçons des événements que nous aurons vécus. Actuellement, en raison de l'attitude de certains socialistes, on parle de faillite de l'Internationale. Or, il nous semble que plus que jamais l'Internationale ouvrière s'impose. Certes, nous savons depuis longtemps qu'il n'est plus de pays industriels qui puissent prétendre se passer des autres. L'indépendance économique n'existe pas. Et, si ces derniers temps on a fait beaucoup de bruit au sujet des « compensations militaires », il faut admettre qu'au point de vue économique c'est bien

là le seul système applicable, même en temps de guerre.

Or, l'Internationale serait établie en fait par les rapports de pays à pays, rapports inévitables, disons-nous, et l'Internationale ouvrière n'existerait plus ? C'est là quelque chose de tellement impossible qu'il faudrait avoir toute la foi d'un nationaliste-chauvin pour y croire. Il est vrai que si nous ne croyons pas à la faillite de l'Internationale ouvrière et que nous voyons son action limitée simplement par les difficultés de l'heure présente, nous sommes pourtant d'avis que les rapports futurs devront subir certaines modifications en raison de certaines attitudes et des expériences que nous aurons faites. Mais ces modifications, les principales au moins, ne pourront être apportées qu'au moment où, la paix signée, elles seront possibles.



La main-d'œuvre féminine

La femme à l'usine ! telle est la note du jour. Et, de fait, la femme, plus particulièrement dans les pays en guerre, a remplacé l'homme à l'usine et dans quantités de métiers méconnus d'elle jusqu'à maintenant.

Si c'est une nécessité pour la femme de gagner sa vie, la guerre l'ayant privé pour un temps plus ou moins long, si ce n'est pour toujours, de celui qu'elle remplace, ou même si les pays belligérants se trouvent dans l'obligation d'avoir recours à la main-d'œuvre féminine, les organisations syndicales feront bien de veiller. L'« Union sacrée » n'est pas le fait de certains industriels, et il se pourrait fort que l'occupation de la main-d'œuvre féminine se traduise, en fin de compte, par une diminution des salaires. N'avons-nous pas, du reste, un avant-goût de ce que sera la situation dans peu de temps, si les organisations syndicales et socialistes ne mettent pas tout en œuvre pour protéger la femme... et les métiers de ceux qui servent la patrie. C'est ainsi qu'en France, par exemple, le travail des femmes a atteint une grande extension dans l'industrie des métaux, mais on n'a pas de renseignements précis et suffisants. Elles sont occupées aux fraiseuses, perceuses, taraudeuses, tours automatiques, au polissage, au soudage à l'autogène, dans les fonderies et à la fabrication des obus et des cartouches. Leurs salaires sont des plus variés. On mande de Bordeaux des salaires de 20 ct. à l'heure. A Beaulieu, on paye suivant l'âge. Des jeunes filles de 16 ans gagnent dans la vérification 1.75 par jour, à 18 ans 2.20 fr., au-dessus de 18 ans 2.50 fr. En travaillant aux pièces, aux machines à fraiser, les